



Echos du Conseil municipal du 11 juin 2008

Diminution de la dette communale. Telle est la principale nouvelle du Budget supplémentaire voté lors de ce Conseil. Soulignons également un engagement très clair de la municipalité en faveur de l'éducation, du Développement Durable et du soutien à la vie associative.

A noter également une attitude nouvelle de l'opposition : elle a voté toutes les délibérations, y compris le Budget Supplémentaire. Elle n'a exprimé son opposition que sur un sujet très idéologique : le "service minimum" dans les écoles.

Bonne lecture !

Patrick COTREL,

*Président du groupe Harmonicité
au sein du Conseil municipal*

Vous pouvez retrouver ce

compte-rendu et les précédents sur mon BLOG : <http://www.patrickcotrel.com/>

et sur le site harmonicité : <http://www.sainteluce-harmonicite.fr>

Déclarations préalables :

Bernard AUNETTE : (résumé) évoque les projets en cours : amélioration des séjours d'été, plus grande amplitude horaire de l'accueil périscolaire, soirée guinguettes fin juin, exposition artothèque pendant l'été. Il a également fallu faire face aux imprévus : vol et remplacement de toutes les clés des bâtiments municipaux, réparation de la salle le Bonniec. Mais, à l'occasion de ce Budget supplémentaire, tout cela va se faire sans augmenter les impôts locaux, et en diminuant nettement la dette de la commune : de 11 à 8,9 Millions d'€, soit un montant de 670€ par habitant (par comparaison, cette dette par habitant a dépassé 1300€ au cours du précédent municipale). La commune doit continuer cette politique de rigueur et de désendettement pour constituer des réserves et permettre de développer des actions dans les domaines prioritaires de l'éducation, de l'enfance et de la jeunesse, du Développement Durable, et du soutien à la vie associative. Il rend hommage au travail des élu.e.s , ainsi qu'à celui des Agents municipaux.

Cela justifie pleinement la ré évaluation du régime indemnitaire des Agents municipaux qui n'avait pas été revu depuis 2005.

L'opposition (pour le groupe « Sainte-Luce Toujours ») : n'a pas souhaité intervenir.

Patrick COTREL (pour le groupe « Sainte-Luce HarmoniCité ») : « Nous sommes en train de vivre de grandes mutations.

D'une part, le gouvernement s'attaque à tous les acquis des classes populaires :

- la RTT : à toutes les époques, le patronat et la classe ouvrière se sont opposés sur la question de la durée hebdomadaire du travail. La tentative

d'allongement de la durée légale du travail est un nouvel épisode de cette lutte. (...)

- retraite : nous allons vers un allongement de la durée de cotisation, alors que la moyenne d'âge du départ à la retraite reste inférieure à 60 ans. Dans ces conditions, cette réforme conduira à une baisse moyenne du montant des retraites.(...)
- réformes de l'enseignement, avec pour but de réduire le nombre des enseignants (bac pro en 3 ans, réduction du service spécialisé d'aide aux enfants en difficulté -- RASED).

- emploi : nous assistons à une tentative du gouvernement de faire accepter des baisses de conditions d'emploi par les chômeurs. La clause des 2 propositions existe déjà, mais ces deux propositions devaient être équivalentes à l'emploi perdu. La tentative du gouvernement est de prendre pour comparaison le montant de l'indemnisation ASSÉDIC (quand elle existe !) et d'accepter un travail éloigné, au moment où le prix des carburants ne cesse de battre des records.

Le carburant, justement, parlons-en. Les événements qui se déroulent sous nos yeux dans le domaine de l'énergie et du climat sont inquiétants : le baril de pétrole à 150 \$ est en vue. Soulignons que ce sont les travailleurs les plus pauvres qui sont le plus mis en difficulté par cette augmentation. Cela nous impose de rechercher les économies d'énergie et d'avoir une réflexion sur les choix stratégiques. Et toutes les politiques publiques doivent être revisitées à l'aide des concepts du développement durable, en particulier dans les domaines du logement et des déplacements. A l'occasion de plusieurs délibérations qui vont être présentées lors de la présente séance, vous constaterez que la majorité

municipale est très fortement engagée dans ce sens et qu'elle souhaite que la commune apporte toute sa contribution au plan climat de Nantes Métropole. Dans le domaine des déplacements, l'étude sur l'aménagement de la RD68 est en cours, et nous devons montrer, en collaboration avec Thouaré et Mauves, notre volonté de voir le dossier du chronobus avancer vite. Mais il nous semble que d'autres grands choix doivent aussi être revisités, de façon à flécher les gros investissements vers les modes de transport les plus sobres. (...)

Pour revenir à une actualité plus locale, le groupe HarmoniCité tient à saluer l'effort de désendettement de la commune réalisée par notre majorité municipale : nous ne devons pas léguer aux équipes municipales à venir et aux générations futures le soin d'éponger les dettes communales. Avec le budget supplémentaire qui va être présenté lors de ce conseil municipal, la dette par habitant va très fortement diminuer. Nous commençons ainsi à constituer des réserves pour l'avenir, puisque les nouveaux quartiers vont demander des investissements importants. »

Christophe CLERGEAU (pour le groupe

« Sainte-Luce avance ») : (résumé) Christophe consacre son intervention à commenter le vœu de soutien au mouvement des instituteurs et des parents d'élèves contre la « réforme Darcos » qui est déposé par les deux groupes de la majorité. Il dénonce le fait que le soutien scolaire soit renvoyé hors temps scolaire (ex : le samedi matin), la fermeture des instituts de formation des maîtres (alors que le métier est de plus en plus difficile), et le fait que les communes soient obligées d'organiser le service minimum dès qu'un enseignant sur 10 est gréviste.

C'est d'autant plus absurde, qu'à Sainte-Luce, ce sont les enseignants grévistes qui ont eux-mêmes organisé l'accueil des enfants que les parents ne pouvaient pas garder. Nous sommes pour le respect de la liberté des communes et du droit de grève.

Cette réforme implique une réorganisation

complète du temps scolaire et des transports des enfants. Mais le gouvernement n'a donné aucune indication de méthode pour organiser ce changement. C'est une réforme contestable sur le fond et mal préparée. Nous en demandons au moins le report.

En fin de Conseil, ce vœu a été débattu, puis voté par l'ensemble de la majorité, et un vote contre de l'opposition.

Françoise BICHOT : (résumé) Tout au long de ce Conseil municipal, nous avons posé des questions et nous avons obtenu des réponses. En conséquence, nous avons approuvé toutes les délibérations, car nous voulons être une opposition objective. Mais nous ne sommes pas d'accord avec ce vœu, car il est très important d'aider les familles, en particulier les familles mono parentales. Le gouvernement demande une déclaration des grévistes 48h00 à l'avance, de façon à ce que les Mairies puissent organiser l'accueil des enfants avec les ATSEM. De plus, le gouvernement va indemniser les communes pour cet accueil. Ce service minimum nous paraît donc primordial.

Christophe CLERGEAU : (résumé)

L'expérience que nous venons d'avoir montre que ce n'est pas par une méthode autoritaire qu'on peut résoudre les problèmes ; mais par le dialogue avec les enseignants grévistes et les parents d'élèves. Dans le cadre d'un tel dialogue, nous sommes prêts à apporter une aide pour l'accueil des enfants dont les parents n'ont pas de solution de garde. Mais ce n'est pas au gouvernement à imposer aux communes ce qu'elles doivent faire.

Patrick COTREL : Vous dites que les grévistes doivent se déclarer 48h à l'avance pour que les communes puissent organiser l'accueil des enfants. Mais comment voulez vous recruter du personnel spécialisé en 48 heures, qui n'auraient du travail qu'au rythme des mouvements de grève des enseignants ? Pour les petites communes, en particulier, c'est strictement impossible.

2 -1 à 2 -4 Education (affaires scolaires)

A l'occasion, de la construction du nouveau groupe scolaire à la Minais, la commune devra faire des choix : cuisine centrale avec liaison chaude ou froide vers chaque groupe scolaire ou bien cuisine dans chaque groupe scolaire ? Gestion des cuisines sous traitée, comme actuellement, ou bien

retour en régie municipales ? Pour se donner le temps de la réflexion, le Conseil a voté la prolongation d'un an du marché avec la société Scolarest qui gère actuellement la restauration scolaire.

4 – 1 Affaires culturelles

La commune signe une convention avec le Ring, artothèque de Nantes pour un prêt d'une centaine d'œuvres d'art moderne du 27 juin au 25 juillet. L'exposition aura lieu à Ligéria et sera complétée par 4 rendez vous de médiation pour le public, une conférence publique d'histoire de l'art contemporain et une sensibilisation des œuvres.

A l'issue de l'exposition, des particuliers pourront obtenir le prêt d'une œuvre pendant 7 semaines.

5 – 1 à 5 – 6 Urbanisme

Le Conseil donne un avis favorable à la création d'une chambre funéraire rue de la Loire, mais donne un avis favorable avec réserves pour la création d'un entrepôt de produits frais sur la ZI Belle Etoile à Carquefou, en raison des problèmes de bruit que cela risque de générer (stationnement de poids lourds avec groupe de réfrigération). A noter que l'estimation du montant du marché d'entretien des espaces verts augmente de 70% en raison de la (bonne) directive préfectorale d'interdiction des produits phytosanitaires

(polluants) près des routes et cours d'eau : au lieu de passer une fois épandre des désherbants, il faut passer 6 fois. Une étude sur une gestion différenciée des espaces verts et naturels devient urgente.

Roselyne DURAND souligne : « En réservant le lot N°4 à des entreprises adaptées ou à des établissements d'aide par le travail la municipalité prouve sa volonté d'exemplarité dans des actions favorisant l'intégration des personnes en situation de handicap. »

5 – 7 SAGE Estuaire de la Loire

Ce Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux a pour objectif d'améliorer la qualité des milieux humides, la qualité des eaux, de prévenir les inondations et de gérer l'alimentation en eau sur le bassin versant de l'estuaire de la Loire. Il est l'aboutissement de 4 ans de travaux et, une fois adopté, il aura une valeur prescriptive (c à d qu'il s'imposera aux collectivités locales). Vote unanime pour.

6 – 1 à 6 – 4 Développement Durable

La commune adhère à Ecopole (Centre de ressource sur les questions d'environnement dans l'agglomération nantaise). Elle s'est dotée d'une charte pour l'introduction d'une démarche de développement durable dans les réceptions organisées par la ville et pour l'achat d'objets promotionnels (produits naturels, issus de l'agriculture biologique et du commerce équitable).

Patrick COTREL évoque ensuite le Plan Climat de Nantes Métropole. « Du fait de l'activité humaine, la composition de l'air s'est modifiée (p ex +36% de gaz carbonique de puis 1750), dépassant la capacité naturelle de la terre de les réabsorber. Il s'ensuit un réchauffement climatique qui pourrait atteindre 4°C en fin de siècle. Par comparaison, le passage de l'ère glaciaire au climat tempéré a été provoqué par une élévation de 4 à 6°C. Mais ce réchauffement avait pris des dizaines de milliers d'années. Aujourd'hui, il va s'étaler sur 1 ou 2 siècles, prenant ainsi de vitesse la capacité d'adaptation des espèces vivantes.

Les prévisions des experts inter gouvernementaux (GIEC) sont régulièrement dépassées. C'est pourquoi, après le fonte l'été dernier de 20% de la surface des glaces du pôle Nord, le GIEC a renoncé à faire des prévisions de l'élévation du niveau des mer d'ici la fin du siècle (1 mètre, 2 mètres ?...)

Les dangers principaux qui nous guettent sont donc la multiplication des typhons et autres cataclysmes climatiques, la montée du niveau des mers et la disparition de très nombreuses espèces vivantes (perte de bio diversité). Si nous voulons avoir une chance d'éviter une situation

catastrophique en fin de siècle, c'est dans les toutes prochaines années que nous devons inverser la vapeur et diminuer de façon très importante les dégagements de gaz à Effet de Serre (GES). Tel est l'objectif du plan climat de Nantes Métropole : diviser par 2 les émissions de GES de l'agglomération d'ici 2025 (1 million de tonnes de CO2 en moins) et par 4 en 2050. Les leviers principaux des collectivités locales sont l'isolation des bâtiments communaux et des logements anciens et nouveaux (25% du dégagement des GES), le développement des transports en commun et la diminution de la circulation des voitures particulières (28% des GES).

Pour apporter notre contribution, la commune de Sainte-Luce décide de faire procéder à un bilan carbone : il s'agit d'estimer ce que toutes les activités municipales provoquent comme dégagement de GES ('chauffage des locaux, déplacement des Agents, consommations diverses, ...), en complément de l'évaluation pour l'ensemble des activités communales qui a été réalisée par Nantes Métropole. Nous voulons ainsi repérer les pistes de réduction d'émissions de GES et mesurer les progrès réalisés.

Dans la même démarche, nous allons faire « ausculter » chacun des bâtiments communaux sur le plan énergétique, en complément d'une expertise sur l'accessibilité aux personnes en situation de handicap et de l'analyse des besoins des utilisateurs. Ces études nous permettront d'établir un plan pluriannuel de rénovation des bâtiments communaux. »

9 – 1 à 9 – 2 Enfance jeunesse

La commune décide de créer un réseau Baby Sitting pour répondre aux besoins des parents et des jeunes. La commune n'aura qu'un rôle de mise en relation entre les familles et les baby sitters. Elle assurera également la formation des baby sitters aux premiers gestes d'urgence.

11 – 1 à 11 – 12 Ressources humaines

La commune décide d'appliquer le décret concernant la gratification aux stagiaires (12,5% du plafond horaire de la sécurité sociale). Elle décide également de revaloriser le régime indemnitaire des Agents de plus de 6%. Ce régime était resté bloqué depuis janvier 2005.

12 – 1 à 12 – 18 Budget supplémentaire et affaires financières

Ce budget supplémentaire va permettre de développer des actions nouvelles dans plusieurs domaines :

- créer des manifestations nouvelles : les guinguettes à Bellevue, l'artothèque (art moderne) à Ligéria

- améliorer les offres en direction des enfants et des jeunes : séjours jeunes plus nombreux et plus longs, accueil plus long pour les plus de 15 ans au patio, augmentation des horaires d'ouverture de l'accueil péri scolaire, ...

Il va aussi permettre de faire face à des imprévus : changement des clés de la Mairie (suite au vol) et réfection de la salle le Bonniec.

Mais au total, tout cela sera fait sans augmentation des impôts (taux d'imposition inchangé) et en permettant un fort désendettement de la commune : la dette va être ramenée de 11,1 à 8,9 millions € (l'a dette par habitant sera ramenée de 836 à 670 €).

Roselyne DURAND : « La légère hausse prévue au budget supplémentaire du CCAS a pour objet de tenir compte de plusieurs facteurs :

- hausse des prix d'énergie et des prix à la consommation, qui engendrera très certainement une augmentation des demandes d'aides. Déjà, nous avons constaté depuis plusieurs mois, une augmentation des demandes de participation à des paiements de factures d'électricité, chauffage ou eau... Ainsi, nous avons l'intention lors du prochain CA du CCAS, d'examiner la possibilité de prendre en compte (sous certaines conditions) des demandes émanant de salariés à temps partiel ou à très faibles ressources... (travailleurs pauvres). Mais au-delà d'une mission d'aide financière, nous projetons de mettre en place un certain nombre d'actions éducatives ouvertes à l'ensemble de la population sur la maîtrise de certaines dépenses et ce, par un travail partenarial entre le CCAS et la mission agenda 21 de la ville.
- la nécessité d'avoir une vision précise des besoins sociaux sur le territoire. Comme vous le savez, l'analyse des besoins sociaux est en principe

obligatoire pour les CCAS. Peu en réalise. Nous souhaitons lancer prochainement une étude qui nous permettra d'anticiper l'évolution de ces besoins, afin de réagir non plus en « pompier » mais en prévention des difficultés.

Enfin, je tiens à exprimer mon inquiétude sur le projet de loi concernant les chômeurs : il est en effet, envisagé de considérer comme raisonnable, une offre d'emploi située à 60 kms du domicile. Pour un smicard travaillant 5 jours par semaine, la seule consommation de carburant représentera 20 % de son salaire ! »

Des **subventions exceptionnelles** et un lot complémentaire de **subventions de fonctionnement** pour des associations lucéennes et établissements scolaires ont été votées. Les plus marquantes concernent le tennis de table (1700 €) et l'Amicale Laïque (4000 €). A ce propos **Christophe CLERGEAU** souligne l'importance du partenariat avec cette association dans le domaine de l'informatique : l'animateur est maintenant pris en charge à 100%. Il est envisagé de créer un cyber centre.

Roselyne DURAND : « (...) Outre les aides et l'accompagnement social qu'il apporte aux plus démunis, le CCAS accorde également des subventions à certaines associations œuvrant dans le secteur des solidarités. Dans le souci de transparence exprimé dans notre campagne, nous rendrons compte de manière détaillée des activités réalisées par le CCAS et nous communiquerons la liste des associations subventionnées. Nous informerons également des projets en cours. Ceci sera réalisé lors du prochain conseil municipal.

L'aide au fonctionnement de l'enseignement privé sous contrat a été fixée à 556 € par élève pour l'année 2008-2009.

Une convention signée avec l'Union Carquefou Sainte-Luce Basket a été approuvée. Elle comporte une aide totale de 36700 € versée en 2 fois par la Mairie.